

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 21 juin 2016, à 18 h 00.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire

**Sont absents :**

Éliette Jenneau  
Marilyne Lafrance  
Danny Lamoureux  
Marie Claude Noiseux  
Serge Poirier

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général par intérim
Katherine Plante	Directrice, service du secrétariat général et des archives
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

10CE1516-042

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

10CE1516-043

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 MAI 2016

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que proposé.

### 4. ÉTUDE DE DOSSIERS

#### 4.1 POLITIQUE 3.5 – PROTECTION DES ACTIFS

10CE1516-044

##### 4.1.1 ASSURANCES 2016-2017- OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** que la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* procède par achat regroupé depuis 2012 notamment avec les commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie dans le but d'en retirer des économies ;

**CONSIDÉRANT** que la police d'assurance de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* expire le 30 juin 2016 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année scolaire 2016-2017 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et l'obligation pour le regroupement de procéder par appel d'offres public ;

**CONSIDÉRANT** les démarches effectuées par le consultant *Guy Turcot & associés (GT&A)* lequel est responsable de la gestion du programme d'assurance ;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'appel d'offre et l'analyse subséquente ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Georgette Beauregard Boivin

**D'OCTROYER** le contrat d'assurances générales de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2016-2017, à la firme BFL au montant de 56 226 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

#### **4.2 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES**

10CE1516-045

##### **4.2.1 CONTRÔLE POUR LE REMPLACEMENT DES TOITURES – ÉCOLE MASSEY-VANIER**

**CONSIDÉRANT** le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de remplacer les toitures des bassins G2 à G5 ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » ;

**CONSIDÉRANT** la répartition budgétaire des commissions scolaires Val-des-Cerfs et Eastern Township (50%-50%) ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débuteront en juin 2016 et se termineront en août 2016 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Toitures des 2 rives Inc. de Saint-Nicolas, le contrat de construction au montant avec taxes de 254 094.75\$, pour le remplacement des toitures des bassins G2 à G5 à l'école Massey-Vanier.

Adopté à l'unanimité

10CE1516-046

##### **4.2.2 CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES INFILTRATIONS D'EAU-ÉCOLE MASSEY-VANIER**

**CONSIDÉRANT** le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de contrôler des infiltrations d'eau dans la salle mécanique du bloc H ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » ;

**CONSIDÉRANT** la répartition budgétaire des commissions scolaires Val-des-Cerfs et Eastern Township (50%-50%) ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débuteront en juin 2016 et se termineront en août 2016 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Groupe Ultra/9000-3104 Québec Inc. de Granby, le contrat de construction au montant avec taxes de 132 356.92\$, pour le contrôle des infiltrations d'eau dans la salle mécanique du bloc H à l'école Massey-Vanier.

Adopté à l'unanimité

